



Note de présentation  
brève et synthétique  
du budget primitif 2025

## Informations générales

La présente note de présentation brève et synthétique ainsi que le rapport d'orientation budgétaire sont publiés sur le site internet de la Communauté de communes Val ès dunes avec l'ensemble des documents budgétaires conformément aux articles mentionnés ci-dessous :

Extrait de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles [L. 2312-1](#) et [L. 2313-1](#) ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I<sup>ère</sup> partie - Section de fonctionnement</b>	<b>4</b>
I - Charges de fonctionnement prévues en 2025	4
II - Recettes de fonctionnement attendues en 2025	5
<b>II<sup>ème</sup> partie - Section d'investissement</b>	<b>8</b>
I - Dépenses d'investissement prévues en 2025	8
II - Recettes d'investissement attendues en 2025	10

## Introduction

La Communauté de communes Val ès dunes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitué de 19 communes : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Iffs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Sylvain, Valambray et Vimont.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de communes Val ès dunes a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Sa population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 20 565 habitants.

Le budget primitif est l'acte dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont prévues (Art.2311 du CGCT). Il est obligatoire et doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ainsi, l'ordonnateur est ensuite autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par l'EPCI, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par l'EPCI.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'EPCI, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

Le budget principal retrace les opérations financières de la Communauté de communes elle-même et remplit les fonctions énoncées.

Le budget annexe, distinct du budget principal, permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La Communauté de communes compte 4 budgets annexes :

- Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Complexe aquatique »
- Budget annexe « ZA la Dolomède »

Le budget primitif 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le Conseil communautaire. Les grandes lignes de ce budget ont été définies lors de la séance du Conseil communautaire du 13 mars 2025, durant laquelle un Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement afin de maintenir les investissements nécessaires au développement de la Communauté de communes
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

## 1ère partie – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes.

Les montants présentés dans le tableau suivant, sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP
		011	Charges à caractère général	1 028 284,89	2 352 778,16	1 973 020,50	1 108 866,92	267 428,00	187 193,00	1 378 437,73	1 294 998,00	253 380,00	289 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 250 000,00	1 445 000,00	1 128 169,00	1 272 616,00	-	-	-	-	-	-	2 378 159,00	2 717 616,00
014	Atténuations de produits	3 849 902,00	4 093 605,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 849 902,00	4 093 605,00
65	Autres charges de gestion courante	2 141 231,35	1 811 516,28	3 200,00	538 200,00	4 250,00	4 000,00	300,00	500,00	5,00	5,00	2 148 986,35	2 354 221,28
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 269 418,24</b>	<b>9 702 899,44</b>	<b>3 104 379,50</b>	<b>2 919 682,92</b>	<b>271 678,00</b>	<b>191 193,00</b>	<b>1 378 737,73</b>	<b>1 295 498,00</b>	<b>253 385,00</b>	<b>289 005,00</b>	<b>13 277 596,47</b>	<b>14 398 278,36</b>
66	Charges financières	-	-	23 690,00	18 220,00	6 000,00	-	122 300,00	120 000,00	-	-	151 990,00	144 220,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	4 000,00	100,00	812 715,79	471 935,22	500,00	500,00	-	-	818 215,79	473 535,22
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	2 000,00	1 000,00	5 280,00	2 000,00	2 000,00	420 800,00	1 000,00	-	-	425 800,00	10 260,00
022	Dépenses imprévues	(1)	(1)	(1)	(1)	8 000,00	8 000,00	(1)	(1)	(1)	(1)	8 000,00	8 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 272 418,24</b>	<b>9 705 899,44</b>	<b>3 133 069,50</b>	<b>2 943 262,92</b>	<b>1 100 393,79</b>	<b>679 128,22</b>	<b>1 922 337,73</b>	<b>1 416 998,00</b>	<b>253 385,00</b>	<b>289 005,00</b>	<b>13 581 210,47</b>	<b>15 034 293,58</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 810 448,10	1 588 791,00	852 303,00	-	1 197 954,86	1 550 988,45	-	-	-	-	4 860 705,96	3 139 779,45
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	159 247,00	166 687,00	214 237,00	252 761,00	500 943,00	495 998,00	636 821,00	622 017,00	218 175,81	-	1 729 423,81	1 537 463,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 969 695,10</b>	<b>1 755 478,00</b>	<b>1 066 540,00</b>	<b>252 761,00</b>	<b>1 698 897,86</b>	<b>2 046 986,45</b>	<b>636 821,00</b>	<b>622 017,00</b>	<b>218 175,81</b>	<b>-</b>	<b>6 590 129,77</b>	<b>4 677 242,45</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 242 113,34</b>	<b>11 461 377,44</b>	<b>4 199 609,50</b>	<b>3 196 023,92</b>	<b>2 799 291,65</b>	<b>2 726 114,67</b>	<b>2 559 158,73</b>	<b>2 039 015,00</b>	<b>471 560,81</b>	<b>289 005,00</b>	<b>21 271 734,03</b>	<b>19 711 536,03</b>
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	291 499,35	-
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 242 113,34</b>	<b>11 461 377,44</b>	<b>4 199 609,50</b>	<b>3 196 023,92</b>	<b>2 799 291,65</b>	<b>2 726 114,67</b>	<b>2 559 158,73</b>	<b>2 039 015,00</b>	<b>471 560,81</b>	<b>580 504,35</b>	<b>21 271 734,03</b>	<b>20 003 035,38</b>

(1) : le chapitre "022 Dépenses imprévues" n'existe pas en M57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP	2024 BP + DM	2025 BP
		013	Atténuations de charges	5 000,00	10 000,00	16 000,00	10 000,00	-	-	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes...	176 376,00	178 451,00	50 000,00	30 100,00	788 000,00	553 000,00	11 850,00	12 500,00	-	-	1 026 226,00	774 051,00
73	Impôts et taxes	6 560 153,00	7 128 646,00	2 561 432,00	2 845 320,00	-	-	-	-	-	-	9 121 585,00	9 973 966,00
74	Dotations et participations	1 850 522,00	1 887 660,00	14 570,00	11 120,00	-	-	1 676 515,35	1 213 652,28	-	-	3 541 607,35	3 112 432,28
75	Autres produits de gestion courante	58 281,00	50 380,00	467 980,00	147 250,00	-	-	122 122,73	3 000,00	5,00	5,00	648 388,73	200 635,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 650 332,00</b>	<b>9 255 137,00</b>	<b>3 109 982,00</b>	<b>3 043 790,00</b>	<b>788 000,00</b>	<b>553 000,00</b>	<b>1 810 488,08</b>	<b>1 229 152,28</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>14 358 807,08</b>	<b>14 081 084,28</b>
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00
77	Produits exceptionnels	0,06	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-	-	-	-	-	2 000,06	1 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	325 000,00	-	-	-	325 000,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 650 332,06</b>	<b>9 255 137,00</b>	<b>3 110 982,00</b>	<b>3 044 790,00</b>	<b>789 000,00</b>	<b>553 000,00</b>	<b>1 810 488,08</b>	<b>1 554 152,28</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>14 360 807,14</b>	<b>14 407 084,28</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	7 785,00	6 451,00	22 000,00	-	218 646,00	212 741,00	201 472,00	201 472,00	471 555,81	580 499,35	921 459,81	1 001 163,35
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 785,00</b>	<b>6 451,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>-</b>	<b>218 646,00</b>	<b>212 741,00</b>	<b>201 472,00</b>	<b>201 472,00</b>	<b>471 555,81</b>	<b>580 499,35</b>	<b>921 459,81</b>	<b>1 001 163,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 658 117,06</b>	<b>9 261 588,00</b>	<b>3 132 982,00</b>	<b>3 044 790,00</b>	<b>1 007 646,00</b>	<b>765 741,00</b>	<b>2 011 960,08</b>	<b>1 755 624,28</b>	<b>471 560,81</b>	<b>580 504,35</b>	<b>15 282 265,95</b>	<b>15 408 247,63</b>
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 583 996,28	2 199 789,44	1 066 627,50	151 233,92	1 791 645,65	1 960 373,67	547 198,65	283 390,72	-	-	5 989 468,08	4 594 787,75
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>11 242 113,34</b>	<b>11 461 377,44</b>	<b>4 199 609,50</b>	<b>3 196 023,92</b>	<b>2 799 291,65</b>	<b>2 726 114,67</b>	<b>2 559 158,73</b>	<b>2 039 015,00</b>	<b>471 560,81</b>	<b>580 504,35</b>	<b>21 271 734,03</b>	<b>20 003 035,38</b>

### I – Charges de fonctionnement prévues en 2025

#### Budget principal :

Le budget primitif 2025 du budget principal s'équilibre pour la section de fonctionnement à 11 461 377,44 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 9 705 899,44 € et celles d'ordre pour 1 755 478,00 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, d'assurance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux cotisations diverses, aux versements aux organismes de formation...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte les conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel, la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d'agents, accroissement saisonnier d'activité...) et les postes pourvus courant 2024 en année pleine.

Le chapitre 014 correspond aux versements des attributions de compensations aux communes, aux reversements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Au chapitre 65 apparaissent les contributions obligatoires et autres groupements, les subventions allouées aux associations, les indemnités et cotisations pour les élus et la subvention de fonctionnement versée au budget annexe « Complexe aquatique ».

Le chapitre 67 correspond à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

#### Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Le budget primitif 2025 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 3 196 023,92 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 2 943 262,92 € et celles d'ordre pour 252 761,00 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux contrats de prestation de services, aux fournitures et achats divers (carburant, vêtements de travail, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations mobilières, aux travaux d'entretien et de réparation de bâtiment, voirie et matériel roulant, aux frais de communication, aux versements aux organismes de formation, aux taxes sur les véhicules...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (contrat aidés, remplacement d'agents...) et la création de nouveaux postes.

Le chapitre 65 correspond principalement au traitement des OMr, sélectifs et biodéchets par le SYVEDAC, le chapitre 66 au règlement des intérêts pour les quatre emprunts contractés, le chapitre 67 à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

#### **Budget annexe « Assainissement » :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le budget annexe « Assainissement » regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 2 726 114,67 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 679 128,22 € et celles d'ordre pour 2 046 986,45 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement à la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer pour le traitement des effluents de Banneville-la-Campagne, à des études sur le réseau et les stations, au remboursement de frais au budget principal, au contrôle comptable et financier de la délégation de service public.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les vingt-six emprunts contractés, le chapitre 67 à des charges exceptionnelles et le chapitre 68 aux provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 022 à une provision pour dépenses imprévues, le chapitre 023 au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

#### **Budget annexe « Complexe aquatique » :**

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 2 039 015,00 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 1 416 998,00 € et celles d'ordre pour 622 017,00 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les compensations forfaitaires d'investissement, d'équilibre et pour l'accueil des écoles primaires et secondaires du territoire versées au délégataire, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, les frais d'avocat, le transport des scolaires, le remboursement au budget principal des frais de gestion.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les trois emprunts contractés, le chapitre 67 à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour dépréciations.

#### **Budget annexe « ZA la Dolomède » :**

Le budget primitif 2025 du budget annexe « ZA la Dolomède » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 580 504,35 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 289 005,00 € et le déficit de fonctionnement reporté pour 291 499,35 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent aux études préalables et à la rémunération du mandataire.

## **II - Recettes de fonctionnement attendues en 2025**

#### **Budget principal :**

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 9 255 137,00 €, celles d'ordre pour 6 451,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 2 199 789,44 €.

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie, les remboursements de frais par les budgets annexes, par les communes pour leur adhésion au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) et par le syndicat Eau en Val ès dunes.

Le chapitre 73 correspond aux produits des impôts et taxes perçus, présentés ci-après, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la fraction de TVA nationale.

Le chapitre 74 correspond aux versements de différentes dotations et participations : dotation globale de fonctionnement (DGF), compensations suite aux exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Fonds Inter-Opérateurs pour le fonctionnement de la maison de services, aide pour le poste de coordonnateur de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont dues au remboursement des frais de contrôle comptable par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, à la participation des agents au remboursement des tickets restaurant et aux loyers perçus pour la maison de santé de Frénoville.

## Recettes fiscales

Les taux 2025 de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont été votés lors du Conseil communautaire du 3 avril 2025 :

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5,43%	5,43%	5,43%
Taxe foncière bâtie (TFB)	7,21%	7,21%	7,21%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	9,43%	9,43%	9,43%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	17,75%	18,89%	18,89%

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la durée de lissage des taux de CFE a été fixée à 5 ans hormis pour la commune de Saint-Sylvain qui intègre la CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour laquelle une durée de lissage de 3 ans a été décidée lors du Conseil communautaire 13 mars 2025. Pour 2025 les taux de CFE sont les suivants :

	2023	2024	2025
ARGENCES	22,91 %	22,84 %	22,99%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	20,20 %	21,21 %	21,91%
BELLENGREVILLE	25,47 %	24,37 %	24,01%
CAGNY	25,63 %	24,47 %	24,08%
CANTELOUP	21,63 %	22,07 %	22,48%
CESNY-AUX-VIGNES	22,05 %	22,32 %	22,65%
CLEVILLE	19,75 %	20,94 %	21,73%
CONDE-SUR-IFS	15,83 %	18,59 %	20,16%
EMIEVILLE	24,79 %	23,97 %	23,74%
FRENOUVILLE	23,15 %	22,98 %	23,09%
JANVILLE	22,06 %	22,33 %	22,65%
MOULT-CHICHEBOVILLE	21,89 %	22,23 %	22,58%
OUEZY	18,85 %	20,40 %	21,37%
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,01 %	22,30 %	22,63%
SAINT-PAIR	20,78 %	21,56 %	22,14%
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	28,58 %	26,24 %	25,26%
SAINT-SYLVAIN	20,92 %	20,85 %	21,64%
VALAMBRAY - AIRAN*	19,03 %	21,37 %	22,01%
VALAMBRAY - BILLY*	19,03 %	20,11 %	21,17%
VALAMBRAY - CONTEVILLE*	19,03 %	20,83 %	21,65%
VALAMBRAY - FIERVILLE-BRAY*	19,03 %	21,39 %	22,03%
VALAMBRAY - POUSSY-LA-CAMPAGNE*	19,03 %	21,18 %	21,88%
VIMONT	23,79 %	23,37 %	23,34%

\* basé sur le lissage communal en cours antérieur au 01/01/2023

## Produit de la fiscalité directe

Produits (€)	CFU 2024	BP 2025
Contributions directes (TFB, TFNB, CFE)	2 931 943	3 224 735
TEOM	2 594 948	2 845 320
GEMAPI	35 000	50 000

**Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :**

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 3 044 790,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 151 233,92 €.

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Au chapitre 70 figurent la facturation aux professionnels, de la ferraille et du carton industriel réceptionnés en déchèterie.

Le chapitre 73 correspond au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), présenté ci-dessus, le chapitre 74 aux aides de l'Etat pour les emplois aidés, le chapitre 75 au soutien des Eco-organismes.

**Budget annexe « Assainissement » :**

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 553 000,00 €, celles d'ordre pour 212 741,00 € et le résultat d'exploitation reporté de 1 960 373,67 €.

Le chapitre 70 correspond à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et à la part collectivité des redevances, le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

**Budget annexe « Complexe aquatique » :**

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 554 152,28 €, celles d'ordre pour 201 472,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 283 390,72 €.

Au chapitre 70 figurent la redevance pour occupation du domaine public due par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du complexe aquatique.

Le chapitre 74 correspond à la participation du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6<sup>ème</sup> et le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

**Budget annexe « ZA la Dolomède » :**

Les inscriptions se résument à 5,00 € de recettes réelles, destinés à ajuster le compte de TVA, et des recettes d'ordre pour 580 499,35 €.

## II<sup>ème</sup> partie – Section d'investissement

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres, dotations, subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le budget 2025 s'appuie sur une maîtrise budgétaire afin de poursuivre les investissements structurels engagés et envisagés tout en sollicitant l'ensemble des subventions correspondantes.

Les montants présentés dans le tableau suivant, sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
		N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	126 697,20	-	334 243,70	375 670,00	-	-	1 252 388,76	1 503 698,21	-	-	1 713 329,66	1 879 368,21
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	4 074 181,90	5 196 196,51	2 276 300,00	2 193 571,00	3 082 630,35	2 698 437,65	-	-	-	-	9 433 112,25	10 088 205,16
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 200 879,10</b>	<b>5 196 196,51</b>	<b>2 610 543,70</b>	<b>2 569 241,00</b>	<b>3 082 630,35</b>	<b>2 698 437,65</b>	<b>1 252 388,76</b>	<b>1 503 698,21</b>	-	-	<b>11 146 441,91</b>	<b>11 967 573,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	166 580,84	-	-	-	-	-	-	-	166 580,84	-
16	Emprunts et dettes assimilées	33 844,61	-	197 200,00	201 500,00	131 235,00	132 113,00	2 656 800,00	2 548 300,00	-	219 000,00	3 019 079,61	3 100 913,00
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
020	Depenses imprévues	(1)	(1)	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	-	-
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 844,61</b>	-	<b>363 780,84</b>	<b>201 500,00</b>	<b>131 235,00</b>	<b>132 113,00</b>	<b>2 656 800,00</b>	<b>2 548 300,00</b>	-	<b>219 000,00</b>	<b>3 185 660,45</b>	<b>3 100 913,00</b>
45.	Total des op. pour compte de tiers	594 046,30	505 995,09	-	-	430 475,50	562 494,00	-	-	-	-	1 024 521,80	1 068 489,09
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 828 770,01</b>	<b>5 702 191,60</b>	<b>2 974 324,54</b>	<b>2 770 741,00</b>	<b>3 644 340,85</b>	<b>3 393 044,65</b>	<b>3 909 188,76</b>	<b>4 051 998,21</b>	-	<b>219 000,00</b>	<b>15 356 624,16</b>	<b>16 136 975,46</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	7 785,00	6 451,00	22 000,00	-	218 646,00	212 741,00	201 472,00	201 472,00	471 555,81	580 499,35	921 458,81	1 001 163,35
041	Opérations patrimoniales	118 290,00	-	125 000,00	-	50 000,00	50 000,00	-	-	-	-	293 290,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>126 075,00</b>	<b>6 451,00</b>	<b>147 000,00</b>	-	<b>268 646,00</b>	<b>262 741,00</b>	<b>201 472,00</b>	<b>201 472,00</b>	<b>471 555,81</b>	<b>580 499,35</b>	<b>1 214 748,81</b>	<b>1 051 163,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 954 845,01</b>	<b>5 708 642,60</b>	<b>3 121 324,54</b>	<b>2 770 741,00</b>	<b>3 912 986,85</b>	<b>3 655 785,65</b>	<b>4 110 660,76</b>	<b>4 253 470,21</b>	<b>471 555,81</b>	<b>799 499,35</b>	<b>16 571 372,97</b>	<b>17 188 138,81</b>
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>		<b>121 720,64</b>	<b>229 117,25</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>121 720,64</b>	<b>229 117,25</b>
		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 076 565,65</b>	<b>5 937 759,85</b>	<b>3 121 324,54</b>	<b>2 770 741,00</b>	<b>3 912 986,85</b>	<b>3 655 785,65</b>	<b>4 110 660,76</b>	<b>4 253 470,21</b>	<b>471 555,81</b>	<b>799 499,35</b>	<b>16 693 093,61</b>	<b>17 417 256,06</b>

(1) - le chapitre "022 Dépenses imprévues" n'existe pas en M57

RECETTES D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA la Dolomède"		Total	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
		N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE	N-1+BP+DM	RAR N-1+VOTE
13	Subventions d'investissement	201 615,85	425 399,99	574 778,84	190 378,00	153 552,00	61 850,00	-	-	-	-	929 946,69	677 627,99
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	1 126 600,00	714 112,00	483 766,00	800 985,61	415 000,00	2 490 000,00	2 380 000,00	262 555,81	580 499,35	4 657 653,42	4 985 865,35
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	126 697,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126 697,20	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dot. fonds divers et réserves	537 064,50	1 758 641,82	338 288,00	1 814 079,36	-	-	-	-	-	-	875 352,50	3 572 721,18
27	Autres immobilisations financières	-	219 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219 000,00
024	Produits des cessions immobilières	-	-	25 000,00	19 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-
45.	Total des op. pour compte de tiers	723 203,00	652 640,04	-	-	436 651,00	562 494,00	-	-	-	-	1 159 854,00	652 640,04
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 988 580,55</b>	<b>4 182 281,85</b>	<b>1 652 178,84</b>	<b>2 507 223,36</b>	<b>1 391 188,61</b>	<b>1 039 344,00</b>	<b>2 490 000,00</b>	<b>2 380 000,00</b>	<b>262 555,81</b>	<b>580 499,35</b>	<b>7 774 503,81</b>	<b>10 689 348,56</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 810 448,10	1 588 791,00	852 303,00	-	1 197 954,86	1 550 988,45	-	-	-	-	4 860 705,96	3 139 779,45
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	159 247,00	166 687,00	214 237,00	252 761,00	500 943,00	495 998,00	636 821,00	622 017,00	218 175,81	-	1 729 423,81	1 537 463,00
041	Opérations patrimoniales	118 290,00	-	125 000,00	-	50 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 087 985,10</b>	<b>1 755 478,00</b>	<b>1 191 540,00</b>	<b>252 761,00</b>	<b>1 748 897,86</b>	<b>2 096 986,45</b>	<b>636 821,00</b>	<b>622 017,00</b>	<b>218 175,81</b>	-	<b>6 883 419,77</b>	<b>4 727 242,45</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 076 565,65</b>	<b>5 937 759,85</b>	<b>2 843 718,84</b>	<b>2 759 984,36</b>	<b>3 140 086,47</b>	<b>3 136 330,45</b>	<b>3 126 821,00</b>	<b>3 002 017,00</b>	<b>470 731,62</b>	<b>580 499,35</b>	<b>14 657 923,58</b>	<b>15 416 591,01</b>
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		-	-	277 605,70	10 756,64	772 900,38	519 455,20	983 839,76	1 251 453,21	824,19	219 000,00	2 035 170,03	2 000 665,05
		=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 076 565,65</b>	<b>5 937 759,85</b>	<b>3 121 324,54</b>	<b>2 770 741,00</b>	<b>3 912 986,85</b>	<b>3 655 785,65</b>	<b>4 110 660,76</b>	<b>4 253 470,21</b>	<b>471 555,81</b>	<b>799 499,35</b>	<b>16 693 093,61</b>	<b>17 417 256,06</b>

### I – Dépenses d'investissement prévues en 2025

#### Budget principal :

Le budget primitif 2025 du budget principal s'équilibre pour la section d'investissement à 5 937 759,85 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 5 702 191,60 €, celles d'ordre pour 147 000,00 € et le solde d'exécution reporté de 229 117,25 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Travaux voies : sécurisation de la rue Bugatti (ZA de Moul), programme voirie 2025, rue Chautard à Bellengreville, rue de l'église à Poussy-la-Campagne, études pont d'Ingouville et RD80/rue des Perdrix à Moul-Chicheboville et signalisation verticale
- Administration générale : construction du siège communautaire (AMO, maîtrise d'œuvre), véhicules de service, équipements informatiques et petits matériels divers
- Action sociale d'intérêt communautaire : réalisation de logements de mise en protection pour les personnes victimes de violences intra-familiales
- Tourisme, culture, patrimoine et animations communautaires : aménagement du nouvel office de tourisme communautaire, vélos électriques et panneaux de randonnée
- Transport et politique vélo : pistes cyclables : travaux (liaisons Argences/ Vimont et Bellengreville/Frénouville) et études (liaisons Ouézy/Mézidon et Janville/Troarn), abris sécurisés pour vélos sur les gares de Moul-Chicheboville et Frénouville, bornes de réparation pour vélos et arceaux de stationnement
- Services au public : signalétique extérieure, équipements informatiques, petits matériels divers et acquisition d'un bien immobilier pour la création d'un relais petite enfance à Cagny
- Aménagement de l'espace : modifications PLU, PLUi (intégration St Sylvain, études et réunions complémentaires, frais d'impression), équipements informatiques et petits matériels divers
- Transition énergétique et milieux naturels : mise en place d'une stratégie foncière

- Fonds de concours : réserve incendie
- Développement économique : signalétique

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l'Agence de l'Eau et parts communales des programmes de voirie et de la rue Rembrandt Bugatti) et le chapitre 040 aux dotations aux amortissements.

**Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :**

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section d'investissement à 2 770 441,00 €. Les inscriptions sont uniquement constituées de dépenses réelles.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Mise en place du tri à la source du biodéchets : bacs roulants pucés, composteurs individuels, enquête de dotation et bioeaux
- Matériel : broyeur, presse à cartons et balai télescopique
- Conteneurs jaunes
- Mobilier et signalétique

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des quatre emprunts.

**Budget annexe « Assainissement » :**

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section d'investissement à 3 655 785,65 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 393 044,65 €, celles d'ordre pour 262 741,00 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Programme de réhabilitation : 2024 : Cagny – rues Adolphe Lebaudy, Henri Philippe, Lucien Ropars et avenue du Parc, 2025 : Argences – route de Troarn (Le Fresne), Frénouville – Poste de refoulement lotissement des Evignettes
- Bellengreville – Rue Chautard
- Accords-cadres à bon de commande de maîtrise d'œuvre et de travaux
- Diagnostic réseau St Sylvain
- Divers travaux réseaux et stations d'épuration

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des vingt-six emprunts, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif, le chapitre 040 aux dotations aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

**Budget annexe « Complexe aquatique » :**

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section d'investissement à 4 253 470,21 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 4 051 998,21 € (emprunt à option de tirage inclus) et celles d'ordre pour 201 472,00 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Pentaglis : déchloramineur et mains courantes
- Bassin extérieur : SAS et portillon

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des trois emprunts (y compris emprunt à option de tirage), le chapitre 040 aux amortissements des subventions.

**Budget annexe « ZA la Dolomède » :**

Le budget primitif 2025 du budget annexe « ZA la Dolomède » s'équilibre pour la section d'investissement à 799 499,35 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles 219 000,00 € (remboursement au budget principal de l'avance accordée en 2023) et les dépenses d'ordre (opérations de variation des stocks) pour 580 499,35€.

## II – Recettes d’investissement attendues en 2025

### Budget principal :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 4 182 281,85 € et les recettes d'ordre pour 1 755 478,00 €.

Les recettes 2025 attendues correspondent à diverses subventions d’investissement (Fonds vert et contrat de territoire départemental), au versement du FCTVA, à l’excédent de fonctionnement capitalisé et au remboursement par le budget annexe « ZA la Dolomède » de l’avance accordée en 2023.

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l’Agence de l’Eau et parts communales des programmes de voirie, de la rue Rembrandt Bugatti et de la rue Chautard) et le chapitre 040 aux amortissements.

### Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 2 507 223,36 €, celles d'ordre pour 252 761,00 € et le solde d’exécution reporté pour 10 756,64 €.

Le chapitre 13 correspond à des subventions de l’Adème et de la Région pour la mise en place du tri à la source des biodéchets, le chapitre 16 à de l’emprunt, le chapitre 10 au versement du FCTVA et à l’excédent de fonctionnement capitalisé, le chapitre 040 aux amortissements.

### Budget annexe « Assainissement » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 039 344,00 €, celles d'ordre pour 2 096 986,45 € et le solde d’exécution reporté pour 519 455,20 €.

Le chapitre 13 correspond aux aides de l’Agence de l’eau, le chapitre 16 à des emprunts et inscription en attente de notifications de subventions, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l’Agence de l’Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d’assainissement non collectif. Le chapitre 040 correspond aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

### Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 2 380 000,00 €, celles d'ordre pour 622 017,00 € et le solde d’exécution positif reporté de 1 251 453,21 €.

Le chapitre 16 correspond à l’emprunt à option de tirage et le chapitre 040 aux amortissements.

### Budget annexe « ZA la Dolomède » :

Les inscriptions se résument à 580 499,35 € de recettes réelles et au solde d’exécution reporté de 219 00,00 €. Le chapitre 16 correspond à un emprunt inscrit en attente de la commercialisation.

## Financement des investissements

### Capacité d’autofinancement

La capacité d’autofinancement brute correspond à l’excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, épargne de gestion – charges d’intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », l’épargne brute est affectée à la couverture d’une partie des dépenses d’investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d’équipement). La capacité d’autofinancement nette correspond à l’épargne de gestion après déduction de l’annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l’épargne disponible pour l’équipement brut après financement des remboursements de dette.

### Capacité d’autofinancement du budget principal (en K €) :

	2020	2021	2022	2023	2024
CAF BRUTE	930	588	550	1 343	1 058
CAF NETTE	840	550	522	1 343	1 058

### Encours de la dette

Pour information, l’encours de la dette ne comporte pas d’emprunt dit « toxique ».

### Etat de la dette au 31/12/2024

Budget	Nombre d’emprunts	Encours (en €)	Dernière échéance
Complexe aquatique	3	2 482 869	2041
Assainissement	26	1 141 718	2040
Collecte et traitement des déchets	4	752 382	2029